

Les mutualités

Karel Van Acker et Paule Verbruggen

1. Bibliographie

1.1. Études générales

- Beknopt overzicht van de sociale zekerheid in België.* Bruxelles, 2012.
- CARLIER (M.). La genèse de l'assurance maladie-invalidité obligatoire en Belgique, in *CH CRISP*, 1980, n^{os} 872-873.
- Cent ans de droit social en Belgique, 1886/1887-1986/1987.* Bruxelles, 1987.
- CHLEPNER (B.S.). *Cent ans d'histoire sociale en Belgique.* Bruxelles, 1956.
- CORNEZ (E.). *Cent ans de législation sociale en Belgique.* Bruxelles, 1948.
- CREMER (R.). Le mouvement mutualiste en Belgique, in *Revue belge de Sécurité sociale*, 1964, 1, p. 12-137.
- DEFERME (J.). De plaats van mutualiteiten en ziekteverzekering in de ontwikkeling van de 19^e-eeuwse sociale politiek, in VAN ACKER (K.), ed. *Hoeders van de Volksgezondheid.* Gand, 2005, p. 15-37.
- DE GEEST (H.). Een nieuwe ziekenhuiswet, in LAHAYE (D.), ed. *Sociale zekerheid in beweging. Liber Amicorum J. Viaene en R. Vandendriessche.* Anvers-Apeldoorn, 1993, p. 71-91.
- DE GEEST (H.). Oorsprong en evolutie van de mutualiteiten in België en een situering van de christelijke mutualiteiten, in SAUER (D.), ed. *De mutualiteiten vandaag en morgen. Wettelijk kader, opdrachten en uitdagingen.* Anvers, 1991.
- DELHUVENNE (M.) e.a. *De hervorming van de ziekteverzekering van de wet Leburton tot de voorstellen Dehaene.* Anvers, 1984.
- DELHUVENNE (M.). Terugblik over veertig jaar verplichte ziekteverzekering (1944-1984), in *Acta Hospitalia*, 1984, 1, p. 5-24.
- EECKHOUT (A.). *Het vraagstuk der sociale verzekeringen in België.* Gand, 1931.
- ENGELS (J.). *De evolutie van de verplichte ziekte- en invaliditeitsverzekering, 1945-1970.* Bruxelles, 1970.
- JAUNIAUX (A.). *Cent ans de mutualité en Belgique.* Bruxelles, 1930.
- LEBLANC (S.), POU CET (T.). Les mutualités, in *CH CRISP*, 1989, n^{os} 1228-1229.
- LIS (C.), VANTHEMSCHE (G.). Sociale zekerheid in historisch perspectief, in DESPONTIN (M.), JEGERS (M.), eds. *De sociale zekerheid verzekerd?* Bruxelles, 1995, p. 23-79.
- Les mutualités en Belgique, in *CH CRISP*, 1964, n^o 256.
- LUYTEN (D.), VANTHEMSCHE (G.), eds. *Het sociaal pact van 1944. Oorsprong, betekenissen en gevolgen.* Bruxelles, 1995.
- PECHER (E.). *Les assurances sociales.* Anvers, 1924.

- PITTMOVILS (K.). De Gentse maatschappijen van onderlinge bijstand in de eerste helft van de negentiende eeuw. Solidariteit, staking en/of segmentering? in *RBHC*, 1994-1995, 3-4, p. 433-479.
- REMAN (P.). *La sécurité sociale. Histoire, développement et perspectives*. Bruxelles, 1992.
- VAN ACKER (K.), ed. *Hoeders van de Volksgezondheid. Artsen en mutualiteiten tijdens het interbellum: het Antwerpse voorbeeld*. Gand, 2005.
- VAN ACKER (K.). *Kroniek van een overleving. De Belgische ziekenfondsen tijdens de Tweede Wereldoorlog*. Gand, 2010.
- VANDEWEYER (L.). Sociale wetgeving onder Duitse bezetting 1914-1918, in VAN ACKER (K.), ed. *Hoeders van de Volksgezondheid. Artsen en mutualiteiten tijdens het interbellum: het Antwerpse voorbeeld*. Gand, 2005, p. 41-75.
- VAN MEULDER (G.). Mutualiteiten en ziekteverzekering in België (1886-1914), in *RBHC*, 1997, 1-2, p. 83-134.
- VANTHEMSCHE (G.). *La sécurité sociale. Les origines du système belge*. Bruxelles, 1994.
- VANTHEMSCHE (G.). Les mutualités et la protection sociale en Belgique (milieu du XIX^e – fin du XX^e siècle), in *Histoire et Sociétés. Revue européenne d'Histoire sociale*, 2005, 16, p. 20-31.
- VERAGHTERT (K.), WIDDERSHOVEN (B.). *Twee eeuwen solidariteit. De Nederlandse, Belgische en Duitse ziekenfondsen tijdens de negentiende en de twintigste eeuw*. Amsterdam, 2002.
- VERBRUGGEN (P.). Le mouvement mutualiste en Belgique: de la semi-clandestinité à la reconnaissance légale, in DREYFUS (M.), GIBAUD (B.), eds. *Mutualités de tous les pays. Un passé riche d'avenir?* Paris, 1995, p. 71-85.
- VERBRUGGEN (P.). La loi de 1898 et la loi belge de 1894, in DREYFUS (M.), GIBAUD (B.), GUESLIN (A.), eds. *Démocratie, solidarité et mutualité. Autour de la loi de 1898*. Paris, 1999, p. 179-195.

1.2. Études des unions nationales

- Alliance nationale des Mutualités chrétiennes. *La mutualité aujourd'hui et demain: cadre légal, missions et défis*. Louvain-la-Neuve, 1991.
- BETTENS (L.). *La FMSS : 115 ans de solidarité*. Seraing, 2007.
- DE CLERCQ (J.). *Historiek van de liberale mutualiteiten*. Gand, 1984.
- FERETTE (D.). *Union nationale des Mutualités professionnelles et libres*. S.l., s.d.
- GEERKENS (E.). Les mutualités professionnelles, un axe majeur de la politique sociale patronale pendant l'entre-deux-guerres en Belgique? in *RBPH*, 2002, 4, p. 1275-1349.
- GERARD (E.). Les mutualités chrétiennes, in GERARD (E.), WYNANTS (P.), eds. *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*. Louvain, 1994, vol. 2, p. 67-145.
- GOFFINET (J.). *Le mouvement mutualiste neutre: ses racines*. Bruxelles, 1986.
- KLEYKENS (J.). La Ligue nationale des Fédérations mutualistes libérales de Belgique, in HANTSON (R.), ed. *Livre d'or de la Jeune Garde libérale de Renaix, 1899-1935*. Renaix, 1935, p. 111-117.

- MUSIN (L.), FLAGOTHIËR (R.). Naissance et développement des mutualités socialistes en Belgique des origines à 1914, in *Prévenir*, 1989, p. 75-94.
- Nationale Bond der Liberale Mutualiteitsfederatiën van België. *75 jaar sociaal liberalisme*. Bruxelles, 1990.
- REZSOHAZY (R.). *Histoire du mouvement mutualiste chrétien en Belgique*. Paris-Bruxelles, 1957.
- VAN DE PERRE (M.). *Redt & helpt U zelve & elkander. Of hoe de daensistische beweging de sociale problemen bestreed*. Gand, 1997.
- VAN MELLE (A.). *Pages d'histoire de l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes de Belgique*. Gand, 1955.
- VAN ROY (J.). *Van ziekenbeurs tot socialistische mutualiteit*. Bruxelles, 1973.
- VERBRUGGEN (P.). *Beknopt historisch overzicht van de socialistische mutualiteit in België*. Gand, 1998.
- VERLET (D.), DEVOS (C.), BOUCKE (T.), eds. *De Blauwe Voorzorg. De liberale mutualiteiten tegen het licht gehouden*. Anvers-Apeldoorn, 2006.
- VERMOTE (M.). *Santé. 75 ans d'Union nationale des Mutualités socialistes 1913-1988*. Gand, 1988.

1.3. Études de fédérations et mutualités locales

- 1806-1906. *Erkende Maatschappijen van Onderlingen Bijstand Boekdruckers 60 jaar Verbond der Christelijke Mutualiteiten Mechelen (1900-1960)*. Anvers, 1960.
- 75^e anniversaire de la Fédération des Mutualités socialistes du Centre. La Louvière, 1967.
- BAETENS (J.), BUSSENS (J.). *Bond Moyson-Helpt Elkaar Lokeren. Vijfentachtig jaar jong – een geschiedenis van kameraadschap en solidariteit*. S.l., 1984.
- BARBIEUX (G.). *La mutualité socialiste au Borinage*. Bruxelles, 1940.
- Bond Moyson Lokeren. 100 jaar strijd voor solidariteit!* S.l., s.d.
- BOUCHER (D.). *Le mouvement mutualiste dans la province de Namur (1894-1914)*. Louvain-la-Neuve, mémoire de licence inédit UCL, 1984.
- CAIGNEAU (M.), DE PESSEMIER (D.), GOUBERT (R.). *Geschiedenis van Bond Moyson Aalst-Oudenaarde*. Alost, 1982.
- CAUDERLIER (R.). *Rôle et position de la Fédération des Mutualités socialistes du Centre dans le mouvement ouvrier régional*. Bruxelles, 1949.
- CORNELIS (R.), KOCKEN (M.), VAN CAKENBERGHE (F.). *Handen in elkaar. 100 jaar ziekenfonds De Voorzorg in het arrondissement Mechelen 1888-1988*. S.l., s.d.
- DARQUENNE (R.). *À la conquête de notre sécurité sociale (1780-1980)*. Haine-Saint-Pierre, 1990.
- DE PAUW (J.). *Een brok geschiedenis uit de socialistische mutualiteitsbeweging in het arrondissement Dendermonde*. S.l., 1962.
- DERHAEG (P.), KNEVELS (B.), MOMMEYER (L.). *Verbond van Kristelijke Mutualiteiten van Limburg vKM 1904-1979*. Hasselt, 1979.
- DESSEIN (J.), GOUTRY (L.), HOUTTEKIER (B.), LAMBERT (R.). *Een verhaal over solidariteit. 75 jaar Bond der Ziekencassen van het arrondissement Brugge 1908-1983*. Beernem, 1983.

- DETILLEUX (L.), VANDEN BOSCH (L.), *Historique de la Société typographique de Secours mutuels de Bruxelles*. Bruxelles, 1912.
- DUCASTELLE (J.-P.). *En avant. Histoire de la Fédération des Mutualités socialistes de Tournai-Ath*. S.l., s.d.
- Federatie van Socialistische Mutualiteiten van Brabant. *Honderd jaar in dienst van de arbeiders, 1881-1982*. Bruxelles, 1982.
- Fédération des Mutualités socialistes du Borinage. *Vingt ans d'efforts de 1909 à 1929*. S.l., s.d.
- Fédération des Mutualités socialistes et syndicales. *Notre histoire*. Liège, s.d.
- GOOSSENS (J.). *Het Verbond der Voorzienigheidskassen van het Arrondissement Turnhout (1901-1961)*. Turnhout, 1961.
- GOOSSENS (G.), VERRECHT (R.). *75 jaar christelijke mutualiteit in de Kempen 1901-1976*. Turnhout, 1976.
- JOOSTENS (N.). *Door zorg verbonden. Een geschiedenis van de christelijke ziekenfondsen in het arrondissement Leuven*. Louvain, 2004.
- LAPAILLE (H.). *Fédération mutualiste des ouvriers de la pierre*, Bruxelles, 1977.
- LEFRANCQ (L.). *La mutualité socialiste dans l'arrondissement d'Ath-Tournai*. Bruxelles, 1925.
- LEONARD (R.). *L'ABC du mouvement mutualiste en Belgique et les sociétés primaires et la Fédération des Mutualités socialistes des arrondissements de Dinant-Philippeville de 1898 à nos jours*. S.l., 1984.
- LIEBIN (J.), LONGO (V.), VANSILLIETTE (F.). *La solidarité d'une vieille idée d'avenir : La mutualité socialiste du Centre et de Soignies à vos côtés depuis 1881*. La Hestre, 2006.
- 60 jaar Verbond der Christelijke Mutualiteiten Mechelen (1900-1960)*. Anvers, 1960.
- PAUWELS (L.), PODEVIJN (D.), WILLAERT (R.), DEWITTE (M.). *Drie eeuwen gezondheidsvoorzieningen in het arrondissement Kortrijk. 60 jaar Verbond der Kristelijke Ziekenfondsen van het arrondissement Kortrijk*. Courtrai, 1983.
- PEIREN (L.). *Eén voor allen, allen voor één. 100 jaar Federatie van Socialistische Mutualiteiten van Brabant*. Gand, 2009.
- PIRA (M.). *Het Verbond der Christelijke Mutualiteiten van het arrondissement Roeselare. Anker van hoop en solidariteit (1907-1982)*. Roulers, 1982.
- PODEVIJN (D.). *Honderd jaar Kristelijke mutualistische solidariteit te Aalst*. Alost, 1988.
- QUAGHEBEUR (P.). *Welzijn door vooruitzicht. Een kijk op de christelijke mutualiteitsbeweging in het arrondissement Gent tijdens de 19^e en 20^e eeuw*. Gand, 1986.
- ROUSSEAU (E.), MASSART (O.). *La Solidarité de Fayt ou quarante et un ans de mutualité socialiste*. S.l., s.d.
- SCHOKKAERT (L.). *De Nationale Straat. Geschiedenis van de christelijke arbeidersbeweging in Antwerpen en omstreken, 1857-1988*. Anvers, 1989.
- VAN GAEL (F.). *75 jaar Bond Moyson Turnhout, 1908-1983*. Turnhout, 1983.
- VANACKER (D.). *Een averechtse liberaal. Leo Augusteyns en de liberale arbeidersbeweging*. Gand, 2008.
- VANHOOREN (P.). *Concordia. De geschiedenis van de Landelijke Bedienden Centrale*. Anvers, 1985.

- VANLERBERGE (R.). *De geschiedenis van de Bond Moyson. De betekenis van de mutualiteit in de ontwikkeling van de Gentse arbeidersbeweging*. Gand, 1979.
- VANLERBERGE (R.), DHONDT (J.), eds. *Een ziekenfonds in tijdsperspectief. 25 jaar Bond Moyson Brugge-Oostende*. Gand-Bruges, 1993.
- VAN MELLE (A.). *50 jaar Christelijke mutualistische actie in het arrondissement Brussel. Sint-Michielsbond. Verbond der Christelijke Mutualiteiten van het Arrondissement Brussel. 1899-1949*. Bruxelles, 1949.
- VERBRUGGEN (P.). De socialistische mutualiteiten: van facultatieve naar structurele solidariteit (1899-1940), in VAN GOETHEM (G.), ed. *Vaandels ruisen, vuisten groeten : 100 jaar socialistische beweging in Sint-Niklaas*. Gand, 1996, p. 87-101.
- VERHEYEN (H.), SERTYN (M.). *Met vallen en opstaan. De moeizame opbouw van één socialistische mutualiteit in het Antwerpse*. Bruges, 1985.
- Ziekenbeurs/Vereenigde Kleermakers van Gent. Honderdjarig Jubelfeest plechtig gevierd op 8 juli 1906. Propagandaboekje opgedragen aan alle Maatschappijen van Onderlingen Bijstand van België*. Gand, 1906.

2. Aperçu historique

Si l'on considère généralement que les bourses, créées au sein des guildes afin de garantir la solidarité entre les différents membres d'une même corporation, sont les précurseurs des futures mutualités en Belgique, il n'en reste pas moins que nous ne disposons pas encore, à ce jour, d'indices concrets attestant cette transition. Les ouvriers industriels, considérablement plus nombreux dans les villes suite à la révolution industrielle ne pouvaient plus compter sur la solidarité à laquelle ils étaient habitués. Par conséquent, une majorité d'entre eux étaient obligés de recourir à la charité publique ou privée en cas de maladie. Il faudra patienter jusqu'au milieu du 19^e siècle pour voir émerger des services d'entraide par le biais de caisses mutuelles d'usines ou de quelques sociétés ouvrières indépendantes. Le nombre de sociétés autonomes reste toutefois limité et touche, en règle générale, seulement les ouvriers qualifiés engagés dans le cadre d'un contrat fixe. Parce que certaines de ces sociétés se chargeaient également de la défense des intérêts matériels, elles ne jouissaient pas de la confiance des patrons et des autorités et subissaient une application plus stricte de la loi Le Chapelier (1791) interdisant la formation de coalitions et bloquant leur émergence.

Les instances publiques se mêleront pour la première fois d'assurances sociales après la crise économique de la fin des années 1840, qui avait non seulement aggravé le paupérisme mais également généré des troubles sociaux et lourdement pesé sur l'assistance publique. Les dirigeants libéraux au pouvoir décident alors d'encourager l'entraide et de stimuler l'épargne personnelle en soutenant des initiatives privées sans que l'état lui-même n'intervienne: il en résultera la création d'une Caisse de Retraite en 1850, d'une part, et la loi du 3 avril 1851, d'autre part. Cette loi offrait aux mutualités qui s'occupaient de maladie et d'invalidité la possibilité de se faire agréer et, ce faisant, d'en tirer quelques avantages. Parce qu'elle prévoyait trop de mesures de contrôle et que la plupart des ouvriers, vu leur faible salaire, étaient incapables de payer la cotisation ou d'épargner, cette politique ne connaîtra qu'un succès modéré et n'entraînera pas une forte augmen-

tation du nombre d'affiliés aux mutualités ou caisses d'épargne. Le nombre de demandes d'agrégation restera donc limité aux mutualités – en majorité chrétiennes et libérales – déjà établies.

Dans l'intervalle, une scission idéologique au sein des mutualités s'était progressivement fait jour. Les catholiques rendus fébriles par l'avancée des socialistes créent vers 1850-1860 un réseau de mutualités, généralement interprofessionnelles et liées à des paroisses et s'inscrivant dans le cadre plus large d'un cercle ouvrier. Parmi ces mutualités, quelques-unes disposent d'une gestion autonome sous l'influence de la démocratie chrétienne naissante mais la plupart sont chapeautées par la bourgeoisie. En réaction à l'essor des sociétés catholiques et dans le contexte d'âpres luttes que se livrent les cléricaux et libéraux durant cette période, ces derniers développent eux aussi leur réseau mais avec moins de succès. La plupart de ces sociétés sont également patronnées par la bourgeoisie. Il existe également des mutualités socialistes qui s'adressent quasi exclusivement aux ouvriers qui en assurent la direction. À l'origine, elles étaient considérées comme un outil d'émancipation révolutionnaire mais, après l'échec de la Première Internationale, elles se mobiliseront, tout comme les syndicats et les coopératives, pour le combat politique pour le suffrage universel et la majorité parlementaire. Elles ont connu des débuts laborieux. Certaines faisaient également office de caisse de résistance (syndicats sur base multiple, mutualités syndicales). Les caisses neutres, quant à elles, parfois proches des socialistes, s'adressaient souvent aux travailleurs artisanaux. À la fin du 19^e siècle, le pays propose un éventail de mutualités : des mutualités artisanales, des mutualités liées à une activité professionnelle, des mutualités paroissiales, des caisses d'usines ou, non négligeables, des caisses fondées de façon informelle dans les cafés. L'autorité publique n'exerce un contrôle que sur une minorité d'entre elles ; les plus importantes font partie de réseaux idéologiques qui entretiennent un lien fort avec le parti politique dont elles dépendent et qui se concurrencent mutuellement.

Les pouvoirs publics interviennent une nouvelle fois après les graves troubles qui firent suite à la dépression économique de longue haleine des années 1870. Pour rétablir le calme et enrayer la poussée du socialisme, le gouvernement catholique alors au pouvoir prend, entre autres dispositions, des mesures en matière d'assurance maladie et invalidité. Tout comme auparavant sous les libéraux, l'État n'interviendra pas dans la gestion : il délègue la tâche à des mutualités bien structurées tout en leur garantissant son soutien, selon un système qui se fit connaître sous la dénomination « liberté subsidiée ». Il opte par ailleurs pour une affiliation non obligatoire. Les dispositions sont coulées dans la loi du 23 juin 1894 qui offrait non seulement aux mutualités la possibilité d'acquérir l'entière personnalité juridique avec ses avantages et rendait l'agrégation plus attractive, mais fixait également les missions des mutualités et précisait leur domaine d'intervention. Jusqu'en 1990, cette loi constituera le fondement du fonctionnement des mutualités. L'octroi de subsides destiné au départ à favoriser la bonne gouvernance évoluera jusqu'au soutien financier large. Pour des raisons pratiques, le gouvernement exige une gestion plus stricte et une meilleure organisation mettant l'accent sur la formation de fédérations. Il s'ensuivra d'ailleurs la création d'unions nationales et une offre de services plus large. Le nombre de mutualités et surtout le nombre d'assurés augmentent. Conformément aux espoirs du gouver-

nement au pouvoir, ce sont surtout les sociétés catholiques qui se développent. Les socialistes hésitent à demander l'agrément mais n'auront, à terme, d'autre choix que de la solliciter, eu égard à l'octroi de subsides. Désormais, les mutualités sont complètement impliquées dans la lutte politico-idéologique.

Toutefois, le nouveau système n'obtient pas le résultat escompté. Un grand nombre d'ouvriers omettent encore de s'affilier, ce qui les laisse non seulement sans protection mais induit également un déficit important en termes de recrutement, surtout pour l'aile catholique. En outre, ce sont surtout les ouvriers à grand risque qui sont assurés, entraînant une charge financière lourde pour la mutualité. Progressivement, l'idée d'une assurance obligatoire fait son chemin, également dans les milieux catholiques. En 1912, le gouvernement catholique reprend un projet de ses mutualités qui prévoit l'affiliation obligatoire des travailleurs à revenu modeste, l'intervention du travailleur et des autorités et également, mais dans une moindre mesure, de l'employeur ainsi que le maintien de mutualités distinctes "libres". Des caisses publiques régionales sont prévues pour quiconque ne souhaite pas s'affilier auprès des mutualités existantes. Quant aux travailleurs bénéficiant d'un revenu trop élevé, ils peuvent s'assurer sur une base volontaire. Des contre-propositions émanant des socialistes et des libéraux sont rejetées. Le projet de gouvernement est approuvé par la Chambre mais ne sera pas présenté au Sénat à cause de l'éclatement de la Première Guerre mondiale.

Cette guerre fut synonyme de période difficile pour les mutualités dans la Belgique occupée. Le fait qu'elles ont pu continuer à fonctionner est à mettre au crédit de l'intervention du Comité national de Secours et d'Alimentation (CNSA) qui, au départ, prend en charge le service médico-pharmaceutique pour ensuite, dès 1916, subsidier ce service au sein des mutualités reconnues. Une exigence du CNSA est que les membres de la famille également puissent bénéficier des avantages; une mesure conservée après la guerre. Notons que toutes les mutualités n'ont pas été en mesure de tirer un aussi bon parti de cette aide: certaines mutualités chrétiennes tout particulièrement sont en effet sorties meurtries de la guerre. Les activistes qui collaborent avec le gouvernement d'occupation allemand essaient, de leur côté, non seulement d'établir leur propres mutualités espérant ainsi élargir leur position de force mais ils édictent également une mesure en 1918 qui rend obligatoire en Flandre l'assurance en matière de maladie, invalidité et vieillesse en-dessous d'un certain seuil de revenus.

Un facteur qui jouera un rôle important dans l'évolution des assurances sociales après la Première Guerre mondiale est l'introduction du suffrage universel simple en 1919. A la faveur de ce suffrage universel, les socialistes et les démocrates-chrétiens participeront dorénavant au pouvoir politique, ce qui leur permettra d'obtenir un certain nombre de réalisations dans le domaine social. En ce qui concerne l'assurance maladie, les socialistes croiseront le fer pour obtenir l'assurance obligatoire, la mutualité unique neutre et organisée par région et l'intervention accrue de l'autorité publique. Pour faire accepter l'obligation, ils se montrent, au fil du temps, de plus en plus disposés à accepter des compromis à propos des autres exigences. Les mutualités chrétiennes doivent s'adapter à la démocratisation croissante au sein de leurs propres rangs, où des voix toujours plus nombreuses réclament des mutualités gérées par les ouvriers et une collaboration étroite avec les syndicats et les coopératives. On reste toutefois fidèle aux

principes de la responsabilité du travailleur et à la partition idéologique. Petit à petit, les mutualités chrétiennes mettent en question le principe de l'assurance obligatoire, a fortiori en temps de régression économique. Plusieurs projets de loi relatifs à l'adaptation de l'assurance maladie sont présentés, principalement à l'initiative des socialistes mais également du chef des mouvements chrétien et libéral, mais sans le moindre résultat.

L'assurance maladie obligatoire n'aboutira donc pas dans l'entre-deux-guerres et le principe de la 'liberté subsidiée' reste en vigueur. La subsidiation prend d'ailleurs un envol sans précédent que seules les crises économiques des années 1930 viendront tempérer. Ce qui aboutit, malgré le nombre plus restreint de mutualités, à une importante augmentation du nombre d'assurés et à une large offre de services. Des cliniques, des polycliniques ainsi que des sanatoriums et préventoriums voient le jour et des infirmières visiteuses font leur apparition. L'administration de la santé devient plus importante que celle des indemnisations. En contrepartie, les mutualités doivent se soumettre à des règles administratives ainsi qu'à un contrôle du ministère, grâce auquel l'État va progressivement asseoir son emprise. Des considérations pratiques aboutissent par ailleurs à l'uniformisation, à la centralisation ainsi qu'à un développement à grande échelle : la structure à trois niveaux composée de caisses primaires, de fédérations et d'une union nationale, avec chacune leurs missions spécifiques se généralise et le pouvoir se déplace vers les échelons supérieurs. Entretemps, la concurrence qui fait rage au sein des mutualités ne faiblit pas et elles restent impliquées dans le combat politique.

Le déploiement des mutualités dans l'entre-deux-guerres inquiète patrons et médecins. Les premiers réagissent en tentant d'insuffler un nouveau souffle aux caisses mutuelles d'usines : une alliance nationale qui rassemble toutes les mutualités créées par les employeurs voit le jour en 1928. Dans quelques grandes entreprises, wallonnes pour la plupart, les caisses mutuelles d'usines font un bond en avant. Les unions des médecins qui, jusque là, avaient toujours entretenu des rapports conflictuels avec les mutualités, n'arrivent plus à imposer leurs exigences aux mutualités qui peuvent compter sur l'appui des partis politiques. De plus, leur position se trouve profondément fragilisée par des querelles communautaires et un manque de discipline. Peu à peu, les négociations entre médecins et mutualités évoluent du niveau local au niveau régional.

Hormis la confusion des premiers mois, la plupart des mutualités pourront continuer à fonctionner sans encombre pendant la Seconde Guerre mondiale. Quoique cette question n'ait jamais compté parmi ses priorités, le commandement militaire allemand pousse à l'assurance maladie obligatoire ainsi qu'à la fusion dans une seule mutualité. Il vise au premier chef à uniformiser la situation avec celle du Reich et tente de parvenir à ses fins par le biais du Ministère belge du Travail et de la Prévoyance sociale, qui, lui aussi, projetait d'introduire des réformes depuis la fin des années 1930. Au sein des mutualités socialistes, certains dirigeants n'ont pas résisté aux exigences allemandes qui étaient d'ailleurs partiellement conformes aux objectifs que les socialistes avaient poursuivis pendant plusieurs décennies. La réforme des mutualités est également pleinement appuyée par l'Ordre des Médecins qui fut installé en novembre 1941 et favorisait la « médecine ordonnée ». Le fait que les principes d'obligation et de mutualité unique n'aient pas abouti pendant l'occupation est à mettre sur le compte

de l'opposition tenace des mutualités chrétiennes, de la réticence grandissante d'un certain nombre de dirigeants socialistes et, à partir de 1942, de l'opposition du ministère. Le placement des mutualités socialistes sous la curatelle de commissaires-gestionnaires en 1941-1942 n'était pas à proprement parler lié à la réforme de l'assurance maladie mais relevait plutôt d'une tentative de sauvetage du syndicat unique (Union des Travailleurs manuels et intellectuels) menacé par ces mêmes mutualités. Les seuls citoyens belges soumis à l'assurance obligatoire pendant la Seconde Guerre mondiale sont les ouvriers et les employés travaillant pour la Wehrmacht en Belgique ainsi que les ouvriers belges en Allemagne et les membres de leur famille. Ils sont obligés de s'affilier à la Deutsche Krankenkasse (DKK) diminuant ainsi le nombre des affiliés des mutualités belges.

Dans l'intervalle, les relations d'après-guerre entre travailleurs et employeurs sont échafaudées par divers groupes à Londres et dans la clandestinité en Belgique; le groupe qui imprimera une tournure décisive aux événements se réunit clandestinement fin 1941 à l'initiative du haut fonctionnaire Henri Fuss. L'assurance maladie ne constitue qu'un volet de ces discussions et ne sera abordée que tardivement. Ces pourparlers débouchent sur l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 qui introduit, pour la première fois, une organisation commune pour les divers secteurs de la sécurité sociale. Pour l'assurance maladie, cela signifie l'introduction de l'affiliation obligatoire pour les ouvriers et employés sous contrat de travail et la création en 1945 du Fonds national d'Assurance Maladie-Invalidité (FNAMI). L'existence des grandes mutualités est reconnue *de facto* mais, parce que les contributions et avantages sont fixés par la loi, les mutualités sont désormais transformées en institutions chargées des versements. Toutefois, chacun, y compris les assurés obligatoires, peut souscrire à une assurance libre ou complémentaire par le biais de la mutualité.

Il s'avérera rapidement que le nouveau système mène au déficit budgétaire. Vu le profil de leurs affiliés (davantage de professions à risque et de pensionnés), ce sont surtout les mutualités socialistes qui sont affectées. En plus, les piliers politiques persistent à professer des conceptions divergentes à propos de la responsabilité du gouvernement et des mutualités dans ce domaine. Pendant la période 1948-1959, l'assurance maladie devient un ressort de la lutte politique entre catholiques et anticléricaux. Parce que les deux tendances sont au pouvoir en alternance et parce que les gouvernements successifs prennent des décisions opposées, l'assurance maladie connaît des difficultés toujours plus importantes. Au final, on institue un groupe de travail parlementaire et ensuite un groupe de travail composé de techniciens des mutualités socialistes et chrétiennes. Ces groupes sont chargés d'étudier les problèmes.

La Loi unique de janvier 1961, censée apporter une solution aux problèmes financiers globaux, a elle aussi des répercussions sur l'assurance maladie car le contrôle sur les prestations médicales est renforcé. L'étape décisive date de 1963 avec la loi Leburton. Cette loi et ses adaptations ultérieures étendent l'assurance maladie et invalidité aux autres franges de la population; les frais médicaux et les allocations en cas de maladie sont scindés et de nouvelles dispositions financières sont adoptées dont une majoration des subventions. La création d'un nouveau service au sein du FNAMI (devenu l'Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité, INAMI) permet un contrôle plus pointu des dépenses. Les honoraires

des médecins sont dorénavant fixés par des accords (conventions) que chaque médecin doit, à titre individuel, s'engager à respecter. Opposés à ce principe, les médecins réagiront par une grève des soins qui aboutira, en juin 1964, aux accords de la Saint-Jean, qui assouplissent les dispositions de la loi, la rendant ainsi plus acceptable aux yeux des médecins. Par la suite, les accords sont reconduits à échéances fixes. Le nombre d'assurés augmente et, en 1970, la majeure partie de la population est assurée pour la maladie et l'invalidité. Les nouvelles dispositions et ses quelques adaptations ultérieures initiées par un commissaire royal ne pourront toutefois empêcher que l'assurance maladie, jusqu'à la fin des années 1980, n'engloutisse toujours plus d'argent et ne risque la faillite. À noter que les déficits touchaient exclusivement les soins de santé alors que les indemnités maladie, quant à elles, présentaient un bilan positif.

On s'attaque également à la refonte de la structure et des missions des mutualités, toujours régies par la loi de 1894. La loi du 6 août 1990 fixe les conditions relatives à l'octroi de la personnalité juridique, spécifie les missions et les principes fondateurs de leur fonctionnement et organise le contrôle. Les caisses primaires sont supprimées, les affiliés sont représentés au comité directeur, le terrain d'action est balisé, les mécanismes de contrôle sont implémentés et une réglementation est adoptée relative à l'assurance libre complémentaire. L'union nationale devient l'organisme assureur officiel. Grâce à leur position de monopole, les mutualités sortent renforcées de l'opération mais, désormais, la seule possibilité de concurrence réside dans l'assurance libre complémentaire.

Malgré toutes les mesures, l'assurance maladie accuse un déficit toujours plus lourd et, à partir de 1994, le gouvernement se verra contraint d'intervenir à nouveau et de procéder à des coupes sombres dans les dépenses toujours en hausse. En 1995, la loi sur la responsabilité financière est votée; elle postule, entre autres dispositions, la budgétisation d'un certain nombre de dépenses des secteurs hospitaliers et des laboratoires et la responsabilité financière des mutualités. Il est décidé que le budget alloué par le ministère à chaque union nationale sera corrélé aux dépenses engagées, compte tenu du risque présenté par les malades, et que les bilans positifs seront récompensés financièrement. Ensuite, on introduit un certain nombre de mesures complémentaires. L'assuré, quant à lui, avait déjà été responsabilisé par l'instauration du tiers payant et de sa contribution à certaines dépenses.

La question qui se pose aujourd'hui est celle-ci : notre système belge d'assurance maladie qui, dans la douleur, mit plus de 150 ans à se construire pour aboutir à sa forme actuelle pourra-t-il être maintenu? Les évolutions du paysage politique, le contexte national et européen ainsi que la versatilité des conditions économiques et démographiques seront décisifs à cet égard.

L'assurance maladie obligatoire ressort actuellement de la compétence du Service public fédéral Sécurité sociale et du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. L'Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI) est l'institution publique qui organise, gère et contrôle l'assurance obligatoire pour les soins médicaux (www.inami.fgov.be). Il existe actuellement cinq unions nationales dont le siège social est établi à Bruxelles et dont relèvent les mutualités y afférentes dans les différentes provinces. Il s'agit de *l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes / Landsbond der Christelijke*

Mutualiteiten, l'Union nationale des Mutualités socialistes / *Nationaal Verbond van Socialistische Mutualiteiten*, l'Union nationale des Mutualités libérales / *Landsbond van Liberale Mutualiteiten*, l'Union nationale des Mutualités neutres / *Landsbond van de Neutrale Ziekenfondsen* et l'Union nationale des Mutualités libres / *Landsbond van de Onafhankelijke Ziekenfondsen* qui elles-mêmes regroupent quelques mutualités professionnelles. Il convient de compléter cette liste avec les caisses suivantes: la *Caisse auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité / Hulpkas voor Ziekte- en Invaliditeitsverzekering* pour ceux qui refusent d'adhérer à une mutualité ainsi que la *Caisse des Soins de Santé de la SNCB Holding / Kas der Geneeskundige Verzorging van de NMBS Holding*. Les adresses des différentes mutualités sont disponibles sur www.inami.fgov.be. Les mutualités constituent des fédérations de personnes physiques, sans but lucratif, visant l'amélioration du bien-être physique, psychique et social de leurs membres. Elles sont dotées de la personnalité juridique.

Il y a également lieu de souligner qu'elles ont diversifié leurs activités, dans certains cas dès avant la Seconde Guerre mondiale, par la création de services complémentaires destinés à des publics spécifiques: femmes, jeunes, retraités, malades chroniques. Sur le plan juridique, ces organismes sont indépendants mais ils sont cofinancés par les mutualités représentées au sein de leurs organes de gestion. Toutes les unions nationales entretiennent des rapports de collaboration avec d'autres organismes actifs dans le cadre des soins de santé et des soins aux personnes.

3. Archives

Les archives qui concernent les mutualités reflètent l'évolution que celles-ci ont manifestée au cours des années. Les archives les plus anciennes proviennent le plus souvent de caisses locales ou éventuellement régionales et contiennent des documents tels que les actes de la fondation et les comptes rendus des premières assemblées, les listes et carnets de membres, les demandes d'agrégation, les rapports et bilans financiers et la correspondance avec les médecins et les pharmaciens ou avec leurs sociétés, le plus souvent à l'occasion de conflits. Parfois ces archives contiennent des documents concernant le fonctionnement de la mutualité, des brochures et des pamphlets ou une collection, parfois très riche, d'objets divers. De telles archives locales sont peu nombreuses et la plupart d'entre elles ont été incluses dans les archives plus importantes des grandes unions. L'épanouissement des mutualités, la disparition des caisses primaires, l'importance croissante des niveaux fédéral et national au détriment des caisses primaires et finalement la concentration dans les grandes unions pendant l'entre-deux-guerres, sont reflétés dans les archives plus récentes. Ces dernières sont le plus souvent très volumineuses et illustrent parfaitement les efforts entrepris pour s'adapter aux tâches et à l'organisation nouvelles ainsi que ceux accomplis pour conquérir une position de force, généralement avec l'appui évident des partis politiques. Les conflits – assez fréquents – avec les organisations de médecins sont également révélés par les documents datant de cette période. Les archives qui concernent la période des deux guerres mondiales ont bien sûr un aspect particulier. Restent les archives volumineuses qui ont suivi l'arrêté-loi du 28 décembre 1944. Elles donnent surtout

une idée des problèmes techniques et financiers auxquels les mutualités étaient confrontées et des conflits qui s'ensuivaient. Il est évident qu'une grande partie des archives provenant des mutualités se retrouvent et sont souvent complétées par les documents émanant des autorités et d'autres correspondants.

Les archives les plus importantes des mutualités à cachet politique sont conservées au sein des quatre centres d'archives de droit privé et, dans une moindre mesure, dans quelques autres centres. Les mutualités elles-mêmes se limitent la plupart du temps à la conservation de documents socio-administratifs, comme l'exige la législation.

Pour l'étude des archives des mutualités socialistes, il est conseillé de se tourner vers l'AMSAB-ISG à Gand. Y sont principalement conservés des documents qui émanent de l'Union nationale des Mutualités socialistes (UNMS, auparavant Union nationale des Fédérations des Mutualités socialistes et syndicales). Ces archives concernent tant l'union nationale avec ses diverses sections (par exemple la caisse tuberculose et cancer) et commissions, qu'un nombre de fédérations et leurs services et quelques caisses primaires. Globalement, ce sont surtout les fédérations flamandes qui sont représentées, mais l'on y trouve également des archives de quelques grandes fédérations wallonnes (Centre, Brabant wallon). Par ailleurs, de nombreuses informations peuvent y être collectées à propos de cliniques socialistes (en particulier la Volkskliniek de Gand) et polycliniques. En ce qui concerne les archives des organismes apparentés, mentionnons en premier lieu celles des Femmes prévoyantes socialistes (FPS), les caisses de pension et la Mutualité des jeunes Travailleurs. Il existe également des archives distinctes du comité national exécutif des FPS; les fédérations FPS relevant la plupart du temps de la fédération mutualiste dont elles dépendent (voir *supra*, chapitre relatif aux organisations féminines). Certains fonds d'archives, tels ceux de la fédération Gand-Eeklo (1886-1979), couvrent les 19^e et 20^e siècles, tandis que d'autres concernent au premier chef les périodes de l'entre-deux-guerres et suivant la Seconde Guerre mondiale, notamment les archives de l'Union nationale (1920-1976), de la fédération Termonde (1921-1968), de la fédération de Flandre méridionale occidentale (1921-1968) qui, après réorganisation, perdurera au sein de la fédération Flandre occidentale (1933-1968 et 1968-1992). Mentionnons encore les archives des fédérations Pays de Waes (1913-1971), Le Centre (1890-1933) et Brabant wallon (1932-1995), et les caisses primaires Bond Moyson à Grammont (1908-1982), Bond Moyson à Courtrai (1909-1935), Bond Moyson à Tielt (1945-1988) et Bond Moyson à Lokeren (1899-1977). Certains fonds d'archives, surtout ceux provenant de l'UNMS, ont été étoffés ces dernières années mais n'ont, la plupart du temps, pas encore fait l'objet d'une inventurisation. Sont également dignes d'intérêt les rapports du Collège intermutualiste national, organe de consultation fondé en 1940 par l'ensemble des unions nationales en vue de l'adoption d'une position commune durant la Seconde Guerre mondiale et aboli dès 1941. Des informations relatives aux mutualités peuvent également être recueillies par le biais de la consultation des volumineuses archives du Parti ouvrier belge (POB) et de quelques centrales syndicalistes socialistes, surtout en ce qui concerne la période avant 1940. Ainsi, les archives de la *Centrale van het Antwerps Tram-, Buurtspoorwegen- en Autobuspersoneel* (CATBA) comportent des rapports émanant de sa mutualité entre 1908 et 1952, qui documentent la période

de guerre de façon très riche. Des documents à propos des mutualités se trouvent au sein des archives du syndicat provincial des métallos de la section de Malines. Les archives du *Algemene Diamantbewerkerbond* (Syndicat des Ouvriers diamantaires – ADB) (1895-1995) rassemblent des informations à propos du *Zonnestraal*, l'œuvre sociale du syndicat pour ouvriers diamantaires atteints par la maladie, le plus souvent la tuberculose. Les archives relatives aux personnes qui, sur le plan national ou local, ont été étroitement associées à l'assurance maladie sont également remarquables, notamment une partie des archives Leburton. Enfin, signalons que le chercheur qui s'intéresse à l'histoire des pharmacies coopératives socialistes, peut également s'adresser à l'AMSAB-ISG. À cet effet, les archives des unions coopératives auxquelles appartenaient ces pharmacies devront être consultées. Il existe également des archives séparées (non encore accessibles) des Pharmacies populaires liégeoises.

L'Institut liégeois d'Histoire sociale (ILHS, ilhs.e-monsite.com) conserve également des archives provenant des mutualités socialistes et des Femmes prévoyantes socialistes (FPS). Les archives les plus importantes sont celles de la Fédération liégeoise des Mutualités socialistes et syndicales (FMSS), actuellement Solidaris. Ces archives couvrent la période 1898 à 1989 et, de ce fait, contiennent également les archives du prédécesseur de cette fédération, la Fédération des Mutualités neutres de Belgique (jusqu'en 1921). Des données importantes et multiples au sujet des mutualités, et principalement de l'Union mutualiste verviétoise entre 1947 et 1977, et concernant les FPS peuvent être recueillies dans les archives de la section verviétoise du POB / PSB / PS. Les archives de la Fédération Liégeoise du PS et de celle de Huy-Waremme comportent également des documents sur la FMSS et des FPS. Il existe des archives séparées des FPS qui couvrent la période 1945-1987. Des données majeures concernant les mutualités et les FPS sont également présentes dans les archives personnelles de J. Vidal (notamment au sujet de la Fédération des Mutualités interprofessionnelles de la Province de Liège), A. Fontaine-Borget et A. Lapaille. Les archives de J. Bondas, le chef de file socialiste qui fut fortement impliqué dans la construction de la sécurité sociale d'après-guerre en Belgique, comportent, entre autres, des documents à propos des tractions clandestines dans le pays et à propos de la Commission pour l'Étude des Problèmes d'Après-guerre (CEPAG) à Londres. Signalons enfin les archives de Léon-Éli Troclet qui concernent la sécurité sociale entre 1939 et 1972 et les fonds Claude Dejardin et Jacques Yerna qui contiennent des cours pour ouvriers et traitent de la sécurité sociale.

L'Institut d'Histoire ouvrière, économique et sociale à Seraing (IHOES, www.ihoes.be) dispose également d'archives de la FMSS (Fond et Réseau Solidaris, 1903-2008) avec entre autres des documents à propos de l'administration interne, du comité exécutif (1976-2002) et des services sociaux. Récemment, des archives ont été classées concernant l'Union mutualiste verviétoise et contenant des comptes rendus des conseils d'administration, des assemblées générales et des comités exécutifs entre 1942 et 1983. Il y a également des documents provenant des différents organes décisionnaires et de concertation avec l'Union nationale des Mutualités socialistes et de certains services auxiliaires pour des publics ciblés. Sont également à consulter les archives bien fournies concernant les Femmes prévoyantes socialistes à Waremme (1969-2002) et Liège (1977-2002). Enfin, il

existe encore quelques fonds d'archives personnelles qui traitent de mutualités, parmi lesquels ceux de A. Beauvois et H. Lapaille.

Les archives les plus importantes des mutualités chrétiennes se trouvent au KADOC à Louvain (www.kadoc.kuleuven.be). Il s'agit principalement de mutualités flamandes. Il y a trois archives principales : celles du Landsbond der Christelijke Mutualiteiten (LCM) qui couvrent la période de 1880 à 2002, les archives de la mutualité de la Landelijke Bediendencentrale (LBC) (1898-2003) et celles de la mutualité De Verenigde Middenstanders à Gand (1907-1971). Les archives du Landsbond contiennent les sous-archives de la direction centrale (1933-1998) et de quelque sept fédérations régionales. La plupart embrassent une période de temps importante, comme celles du Verbond van Eeklo (1880-2002) ou de Turnhout (1900-2000). Les archives de certaines fédérations comptent de nombreuses informations à propos de quelques caisses primaires. Les archives provenant des caisses primaires elles-mêmes sont peu nombreuses. Les archives de la mutualité de la LBC sont particulièrement riches et révèlent plusieurs aspects. Parmi les archives d'organismes satellites, signalons celles du Ziekenzorg (Aide aux Malades), de Jeugd en Gezondheid (Jeunesse et Santé), de la Fédération des Mutualités féminines chrétiennes 'Ons Vooruitzicht', du Fonds national d'Entraide, de la Croix blanche et jaune de Belgique, d'un certain nombre de caisses de retraite et de l'ASBL Kristelijk Medico-Sociaal Leven. Nous soulignons l'importance de quelques archives personnelles, en particulier celles des anciens administrateurs du LCM J. Hallet, R. Van den Heuvel et M. Justaert, de personnes qui se sont engagées dans les mutualités chrétiennes comme S. Matthijsen et D. Debaeke ou encore d'hommes politiques parmi lesquels H. Heyman et J.-L. Dehaene. Enfin, des données importantes sont disponibles au sein des archives de certaines organisations chrétiennes qui étaient impliquées dans la gestion de l'Union des Mutualités chrétiennes : Katholieke Werknemersbeweging (KWV), Algemeen Christelijk Werknemersverbond (ACW) et Belgische Boerenbond. Les dossiers relatifs à la Commission Fuss, qui fut à la base de l'assurance maladie obligatoire telle que reprise dans le Pacte Social de 1944, méritent aussi d'être cités.

Le Liberaal Archief (www.liberaalarchief.be) conserve les collections de la Fédération des Mutualités libérales de la Province d'Anvers (1948-1972) et une quantité substantielle d'archives provenant de caisses primaires. Parmi celles-ci, citons Hulp in Nood de Kapellen (1906-1956), Van Gheluwe's Genootschap de Bruges (1937-1945), Afdeling Onderlinge Bijstand du Vrije Werkersbond de Audenarde (1903-1910), Help U Zelve de Tirlemont (1921-1931), De Broederlijkheid / La Fraternité de Wervik (1925-1948), Liberale Ziekenbond Wilrijk (1927-1964), Ziekenbond Liberale Voorwacht de Herentals (1954-1988, devenu Ziekenbond E. Pecher) et de Malines (1913-1965), Volksschat de Harelbeke (1900-1929), Bond D'Hauwer de Renaix (1926-1976) et De Vereenigde Werklieden de Melle (1907-1964). Les archives les plus anciennes remontent à 1860. Des documents issus d'un certain nombre d'organismes satellites tels ceux des Oost-Vlaamse Liberale Bonden van Gepensioneerden (désormais Liberale Beweging voor Volksontwikkeling) peuvent également être consultés au Liberaal Archief. Parmi les archives personnelles, citons en particulier celles de E. Flamant, représentant du peuple, regorgeant d'informations à propos de matières sociales.

L'ADVN (Archief en Documentatiecentrum van het Vlaams-nationalisme) (www.advn.be) propose des collections d'archives limitées à propos des mutualités. Il s'agit surtout de documents détachés qui concernent la Vereniging van Vlaamse Ziekenfondsen et ses succursales et un nombre de mutualités flamandes, telles le Vlaams Neutraal Ziekenfonds. Ils sont exclusivement présents dans une dizaine de dossiers personnels. Nous citons les archives de N. Maes, A. Goyvaerts, R. Vandekerckhove, J. Olaerts, E. Keymolen, J. Van Haerenborgh, W. Baeten, D. Coppejans et V. Anciaux. Les archives de la Volksunie contiennent également des documents concernant des mutualités locales. Des documents au sujet des mutualités en général se trouvent aussi dans les archives personnelles de H. Schiltz datant de son passage au gouvernement en tant que ministre du Budget et de J. Valkeniers.

En 1928, les quatre fédérations existantes des mutualités professionnelles à Liège, Anvers, Brabant et Hainaut formaient une union. Deux années plus tard, quatre autres fédérations s'y sont jointes. En 1990, le nom de cette union fut changé en Union nationale des Mutualités professionnelles et libres pour ensuite devenir en 1995 Union nationale des Mutualités libres. Comme l'indique E. Geerckens (voir bibliographie), certaines de ces archives peuvent encore être consultées. C'est le cas pour la fédération de Liège dont les archives sont conservées au sein de la Mutualité professionnelle et libre de la Région wallonne et la fédération de la province du Brabant, conservées au sein de la Mutualité libre 503. Quant aux archives des fédérations Anvers et Hainaut, on en a perdu la trace.

Des sources importantes pour l'étude des mutualités pendant la Seconde Guerre mondiale sont disponibles au CEGESOMA (www.cegesoma.be). À ce propos, on se référera en priorité aux archives de V. Grauls, qui joua un rôle de premier plan, ainsi qu'aux archives de H. De Man et aux documents qui concernent la *Militärverwaltung* (les *Tätigkeitsberichte* sont consultables en ligne), les secrétaires généraux et l'Ordre des Médecins de guerre. Des données sont également disponibles à propos de la *Deutsche Krankenkasse*, à laquelle un grand nombre d'ouvriers belges ont été obligés de s'affilier pendant la guerre. Concernant l'assurance maladie pendant la guerre, il faut mentionner également les archives Bisqueret conservées à l'Université libre de Bruxelles (Archives ULB, 54 pp, Papiers L. Bisqueret). Pendant longtemps, en ce compris les années de guerre, Bisqueret fut directeur général du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale et en charge de l'assurance maladie.

Les archives les plus importantes émanant des autorités publiques, plus particulièrement celles du Ministère de la Prévoyance sociale, Direction générale de la sécurité sociale, Service maladie-invalidité et de ses prédécesseurs en droit, sont disponibles aux Archives générales du Royaume (AGR) (www.arch.be). Les AGR conservent les dossiers qui traitent de la reconnaissance légale, de l'adoption et de la modification de statuts, de la fusion et dissolution, du contrôle financier et de la demande de subventions d'un nombre impressionnant de sociétés de secours mutuels et de mutualités. Comme les fonds ont été transférés à deux époques distinctes aux AGR, ils ont été versés dans deux archives séparées. La première, déposée en 1972, couvre la période 1895-1955; la seconde, transférée en 2004, comporte des pièces des années 1895-1990. Les deux archives comportent par ailleurs des rétroactes qui remontent jusqu'au début du 19^e siècle. En plus, nous

mentionnons un fonds d'archives – non encore inventorié – des Commissions en vue de la Résolution des Litiges en matière d'Assurance Maladie et Invalidité obligatoire (1950-1970). Les procès-verbaux (1911-1920) de la Commission directrice de la Caisse de Secours et de Prévoyance en faveur des Marins sous bannière belge (Administration de la marine et de la navigation intérieure) sont eux aussi dignes d'intérêt : dès 1844, ces marins étaient obligatoirement assurés contre la maladie et l'invalidité, un siècle avant que celle-ci ne soit officiellement introduite en Belgique. Les dossiers généraux de la Police des Étrangers renferment, dans la collection de la période française jusqu'à 1914, des documents à propos des mutualités socialistes, probablement du fait de la méfiance qu'elles inspiraient. L'on trouve également des références à l'assurance maladie invalidité dans les procès-verbaux du Conseil des Ministres (1916-1949), dans les archives de la Chancellerie du Premier ministre (1944-1965) et, pour la période de la guerre, dans les documents des secrétaires généraux, les archives de la Fédération médicale belge et les archives des Collèges des Liquidateurs de l'Ordre des Médecins et l'Ordre des Pharmaciens. Enfin, rappelons encore les archives A. Van Acker au sein des Archives de l'État à Bruges qui comptent diverses pièces se rapportant à sa politique en tant que ministre du Travail et de la Prévoyance sociale à partir de 1944, ainsi que les archives personnelles de Mockel, le liquidateur de l'*Allgemeine Ortskrankenkasse Eupen*, dans les Archives de l'État à Eupen, loin d'être insignifiantes si l'on garde à l'esprit que les mutualités dans les Cantons de l'Est ont eu pendant longtemps un statut à part.

Précisons encore qu'au sein d'archives communales, nous retrouvons des demandes de reconnaissance datant de la période 1851-1894, accompagnées de rapports financiers de la mutualité dont question. Des demandes de subventions émanant de conseils d'administration de mutualités locales peuvent également y être consultées.

Les associations de médecins ont joué un rôle majeur dans le développement de l'assurance maladie. A cet égard, nous renvoyons au chapitre relatif aux professions libérales dans ce volume.

4. Publications

Des données à propos de l'agrégation, de statuts ou de modification de statuts, et de liquidation de mutualités après 1894 sont disponibles au *Moniteur belge*. Des informations relatives à leur santé financière entre 1861 et 1906 sont publiées dans les rapports de la *Commission permanente des Sociétés de Secours mutuels* (voir les archives conservées aux AGR). Pour être tout à fait complet, il nous faut encore signaler la revue indépendante *Technisch en Practisch Tijdschrift voor Sociale Verzekeringen* qui parut entre 1922 et 1933, et à laquelle un certain nombre de mutualités étaient abonnées.

Les documents diffusés par les mutualités elles-mêmes ont évolué avec le temps. Les publications sont destinées à établir un contact entre le comité exécutif, les différents échelons et les affiliés ; ce besoin de proximité se fit surtout sentir lors de la création des unions nationales autour de la Première Guerre mondiale. Au début, les publications se limitent à des annuaires et, ensuite, paraissent les revues des unions nationales. Le nombre de publications augmente à mesure que l'or-

ganisme évolue et que la sphère d'activité s'élargit. Les cadres et les affiliés ont leurs propres journaux ; l'on tente de mieux cibler des groupes spécifiques, des organisations comme les mutualités féminines disposent de leur propre organe de presse et certains thèmes généraux sont abordés. Souvent, les mutualités donnent de la voix dans les journaux du mouvement ouvrier auquel elles appartiennent. En retour, les partis politiques peuvent en général compter sur un soutien dans la presse mutualiste. Une évolution majeure se fait jour après la Seconde Guerre mondiale et plus particulièrement après 1990. Le nombre de publications augmente sensiblement, d'autres supports (des brochures par exemple) sont introduits, certaines fédérations et même des associations locales ont des publications destinées à elles seules ou parfois un espace dans le journal national. Les publications se spécialisent de plus en plus et abordent de nouveaux thèmes comme la promotion de la santé ; de nouveaux groupes cibles sont touchés. Bien que la presse écrite continue encore à jouer un rôle majeur, la diffusion d'informations par voie électronique a marqué l'évolution de ces dernières années.

Il n'est certes pas dans nos intentions de procéder à une énumération exhaustive des publications des mutualités : pour des renseignements pointus, nous renvoyons le lecteur aux divers centres d'archives, bibliothèques et services de documentation des mutualités. Comme c'est le cas pour les fonds d'archives, c'est surtout au sein des centres d'archives de droit privé que l'on retrouvera les publications émanant d'un pilier en particulier. A noter que les archives plus anciennes ne disposent pas des publications de toutes les années. Des données pertinentes peuvent être obtenues par le biais du catalogue public ODIS (www.odis.be). Parmi les annuaires, mentionnons ceux du *Landsbond der Christene Vereenigingen van Onderlingen Bijstand in België*, les *Annuaire de l'Union nationale des Fédérations mutualistes neutres de Belgique* et l'*Annuaire du Parti libéral* qui comporte parfois une liste de toutes les mutualités libérales, classées par province. Concernant les publications ultérieures, mentionnons pour l'Alliance chrétienne, *Le Bulletin de la Mutualité I De Gids van den Onderlingen Bijstand* (bulletin des cadres, 1906-1937), *Gildeblad* (1892-1907) et *Guide des Dirigeants I Leidersblad* (bulletin des cadres, 1928-1936). Pour les mutualités socialistes, citons le *Bulletin de l'Union nationale des Fédérations mutualistes socialistes de Belgique* (bulletin des cadres, 1914), le *Bulletin de la Prévoyance et des Assurances sociales* (bulletin des cadres, 1921-1928). Pour les mutualités libérales, le *Leidersbulletin*. Pour les mutualités neutres, citons *Le Mutuelliste neutre* (à l'origine *Le Mutuelliste*) (bulletin des affiliés, 1887, 1895-1994). *De Stem der Vrouw* dont le premier numéro parut en 1900 et *La Famille prévoyante* (1928-1940) sont des exemples précoces d'un périodique distinct destiné à un public en particulier. Comme déjà précisé, sont parues également des informations à propos des mutualités dans les journaux des mouvements ouvriers : à titre d'exemple, pointons *Het Werkersbelang*, le journal des libéraux démocrates anversoïses qui faisait office de porte-parole de la fédération mutualiste *Help U Zelve*. Nous terminerons en mentionnant que le journal de L'ACW *Volksmacht* s'adressait aux affiliés de l'Union chrétienne et que le périodique du mouvement socialiste *Voor Allen* publiait des informations concernant les mutualités socialistes.

